

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
10 mai 2021  
Français  
Original : russe

---

**Lettre datée du 5 mai 2021, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne du 17 au 30 avril 2021 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 5 mai 2021 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade (17 avril  
2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 26 violations (dont 23 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (1), de Lattaquié (9), d'Edleb (9) et de Hama (7).

Le bureau turc a quant à lui recensé 15 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République  
arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 808 et le poids total des cargaisons distribuées à 4 929,445 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(18 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 28 violations (dont 27 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (18), de Lattaquié (2), de Hama (6) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 21 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Aïn Cheqaq (province de Lattaquié) ;
- 300 colis alimentaires d'un poids total de 2,292 tonnes à Aajaz (province d'Edleb).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 810 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 934,602 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(19 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 33 violations (dont 31 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (15), de Lattaquié (12), de Hama (5) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 21 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, à Maqroussa (province de Damas), où 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 811 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 937,467 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(20 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 44 violations (dont 40 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (12), d'Edleb (28) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 32 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, à Qezelja (province de Hassaké), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,361 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 812 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 940,8 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(21 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 39 violations (dont 38 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces de Lattaquié (12), d'Edleb (23) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 22 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Husseïniyé (province de Deïr el-Zor) ;
- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Assan (province d'Alep).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 814 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 946,559 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(22 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 34 violations (dont 30 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (6), de Lattaquié (27) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 26 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 150 colis alimentaires d'un poids total de 1,146 tonne à Acheq Omar (province de Hama) ;
- 300 colis alimentaires d'un poids total de 2,292 tonnes à Dleïbé (province de Hama).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 816 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 949,997 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(23 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 34 violations (dont 32 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (11), d'Edleb (18) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 20 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Qdoumo (province de Lattaquié) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,361 tonnes à Halkou (province de Hassaké) ;
- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Tabiyé (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 819 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 959,089 tonnes.



---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(24 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 25 violations (dont 23 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (1), de Lattaquié (6), d'Edleb (12) et de Hama (6).

Le bureau turc a quant à lui recensé 16 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 819 et le poids total des cargaisons distribuées à 4 959,089 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(25 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations (dont 27 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (8), d'Edleb (17) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 16 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, à Chmeïssé (province de Hama), où 350 colis alimentaires d'un poids total de 2,67 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 820 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 961,76315 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(26 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 34 violations (dont 32 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (15), de Lattaquié (14) et de Hama (5).

Le bureau turc a quant à lui recensé 22 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 750 colis alimentaires d'un poids total de 5,730 tonnes à Kanaker (province de Damas) ;
- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Hardatnin (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,361 tonnes à Rachouaniyé (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 823 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 973,720 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(27 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations (dont 26 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces de Lattaquié (10), d'Edleb (19) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 20 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 823 et le poids total des cargaisons distribuées à 4 973,72 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(28 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 33 violations (dont 32 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (13), d'Edleb (16) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 24 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Yahmour (province de Tartous) ;
- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Hacham (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 825 et le poids total des cargaisons distribuées à 4 979,45 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(29 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 38 violations (dont 35 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces de Lattaquié (10), d'Edleb (22) et de Hama (6).

Le bureau turc a quant à lui recensé 20 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 150 colis alimentaires d'un poids total de 1,146 tonne à Leïssoun (province de Lattaquié) ;
- 475 colis alimentaires d'un poids total de 3,629 tonnes à Jazraya (province d'Alep).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 827 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 984,2 tonnes.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(30 avril 2021)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020 à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 35 violations (dont 29 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (20), de Lattaquié (10), de Hama (4) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 22 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 270 colis alimentaires d'un poids total de 2,062 tonnes à Lattaquié (province de Lattaquié) ;
- 480 colis alimentaires d'un poids total de 3,667 tonnes à Hajji Badr (province de Hassaké) ;
- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Hatla (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 830 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 993,755 tonnes.

---